

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN68

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 20 par la phrase suivante :

« Un effort particulier sera fait pour entretenir sur le long terme le lien créé avec les cadres étrangers formés dans les écoles militaires françaises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pendant leur période de formation, les officiers et sous-officiers étrangers développent un lien particulier avec notre pays et nos forces armées. Alors que la France pourrait tirer profit de ce lien, le suivi des anciens élèves stagiaires étrangers formés dans nos écoles militaires est défaillant après le retour dans leur pays. Cet amendement vise à remédier à cette situation.